

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

-----  
*Séance du mardi 31 mars 2026*

Rapporteur : **Monsieur le Maire**

## QUESTION N°8 :

### **Désignation des membres de la commission activités associatives et culturelles**

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance de conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat.

Les différentes commissions doivent être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale.

Le maire est président de droit de ces commissions. Lors de la première réunion, un vice-président devra être désigné ; lequel pourra convoquer les membres et présider la séance si le maire est absent ou empêché.

Pour le bon fonctionnement de la commune, il vous est proposé de créer une commission activités associatives et culturelles et de fixer à 7 le nombre de ses membres.

Après cet exposé, le conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des membres au scrutin secret, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers :

LISTE A : Aloïse HOCH, Sandrine LEQUEUX, Marie-Lise DEGREMONT, Bernadette MALANDAIN, Catherine LEVARAY, Nathalie LETELLIER, Antoine DUMARQUEZ

LISTE B : Audrey PITTE

A l'issue du scrutin, le vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 2.71




Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	17	6	0
Liste B	2	0	1

Le conseil municipal proclame donc élus:

LISTE A : Aloïse HOCH, Sandrine LEQUEUX, Marie-Lise DEGREMONT, Bernadette MALANDAIN, Catherine LEVARAY, Nathalie LETELLIER

LISTE B : Audrey PITTE

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
 		03/04/2026

# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

## Séance du mardi 31 mars 2026

### Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	0
Absents :	2
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX  
Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey  
PITTE, Marie-Pierre PRIEUR,  
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Sébastien DUPREY, Aloïse  
HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Ludovic  
VERDIERE *Conseillers municipaux*

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Patricia PRADIGNAC (pouvoir à Bernadette MALANDAIN), Monsieur  
Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire  
générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à  
l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Nathalie  
LETELLIER* a été désignée pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 076-217606003-20260331-20260308-DE